



Société Herpétologique de France.

Lutte contre la dissémination des chytridiomycoses :

Recommandations à l'intention des terrariophiles et professionnels de l'animalerie.

L'épizootie de « chytride » due à un champignon aquatique - *Batrachochytrium dendrobatidis* - décime de par le monde grenouilles et crapauds (anoures) depuis des décennies. Sa présence est attestée en France depuis 2009. L'inquiétude des scientifiques autour des maladies affectant les amphibiens s'est d'autant plus aggravée avec la découverte récente d'une autre maladie fongique due à *Batrachochytrium salamandrivorans* et qui affecte les tritons et salamandres (urodèles). Cette maladie fongique serait responsable de la disparition de 96% des Salamandres tachetées (*Salamandra salamandra*) des Pays-Bas où elle fut découverte. Ces maladies peuvent persister dans l'eau à l'état de spore pendant très longtemps. Il a également été montré que certains animaux peuvent être porteurs sains : l'introduction dans la nature de ces porteurs sains, espèces autochtones ou exogènes, seraient responsable de la dissémination de cette maladie en différentes régions du monde. Le déplacement et l'introduction de ces spécimens sont causés, volontairement ou non, par l'Homme.

La Société Herpétologique de France sensibilise depuis des années les naturalistes amateurs et professionnels ou les bénévoles aidant au ramassage des amphibiens en migration afin qu'ils adoptent les bons gestes pour ne pas disséminer cette maladie d'un milieu aquatique à l'autre lors de leurs activités sur le terrain. Un protocole détaillé est disponible sur le site de la SHF, de même qu'un système en ligne « alerte-amphibiens » qui permet de signaler les mortalités massives et anormales d'amphibiens dans la nature.

Les terrariophiles, éleveurs, importateurs, animaleries scientifiques ou commerciales ont également leur rôle à jouer dans la lutte contre cette épidémie dévastatrice et qui a déjà causé l'extinction de nombreuses espèces.

Quelques gestes simples d'hygiène permettent d'empêcher le contact entre ce qui provient de votre élevage et le milieu naturel ou de détruire les éventuels germes.

D'une part : **ne relâchez jamais d'animal captif dans la nature !** Il pourrait être porteur sain de la maladie et contaminer le milieu. Dans le cas des espèces invasives (arrêté du 30 juillet 2010), cet acte est puni par la loi (article L415-3 du code de l'environnement).

- **Lavez-vous bien les mains** au savon puis désinfectez-les avec une solution hydroalcoolique avant et après avoir soigné vos animaux. Nettoyez vos ustensiles avec des produits désinfectants type F10 ou lavez-les au lave-vaisselle à plus de 60°C.

- Lors de la vidange des abreuvoirs ou des aquaterrariums, versez l'eau dans un seau et ajoutez-y une dose de désinfectant type F10 avec le dosage maximal préconisé ou à défaut d'eau de javel** (10% d'eau de javel par volume d'eau à traiter) avant de la jeter aux égouts. Le F10 est un produit vendu en pharmacie vétérinaire, en animalerie ou dans certaines boutiques spécialisées dans la terrariophilie.

La chytride peut aussi être présente sous forme de spores sur les éléments de décor, ceux de vos terrariums comme ceux provenant de la nature ou du commerce. Les spores ne résistent

néanmoins pas au dessèchement, seuls les objets ayant été au contact de l'eau et encore humides sont à traiter. Evitez l'introduction de plantes ou d'animaux (escargots, nourritures vivantes) prélevés dans la nature, ils pourraient être contaminés. Les plantes peuvent être traitées par un bain additionné de F10.

Sachez que la chytride ne résiste pas non plus à une température supérieure à 60°C, vous pouvez donc stériliser les éléments de décors et ustensiles en les ébouillantant ou en les mettant au lave-vaisselle (sans produits !) à plus de 60°C.

Ne jetez jamais dans la nature les déchets issus de vos élevages (branches, substrats...). Jetez-les à la poubelle dans des sacs plastiques fermés. Procédez de même pour les animaux morts que vous pouvez aussi désinfecter préalablement au F10.

Des gestes très simples qui peuvent aider à préserver l'herpétofaune de notre pays mais aussi votre élevage et sont parfaitement applicables aux Reptiles.

Des tests PCR existent pour détecter très simplement les *Bratrachochytrium* (Bs et Bd) ainsi que le *Ranavirus*. Des traitements préventifs existent également. Vous pouvez vous renseigner auprès d'un vétérinaire et sur le site de la SHF (lashf.fr).

La SHF est favorable à une mise en quarantaine voire un dépistage systématique pour tous les amphibiens importés en France et/ou destinés à la vente ainsi que l'application de mesures d'hygiène spécifiques chez les grossistes et revendeurs.

Les connaissances sur ces maladies progressent constamment, tenez-vous au courant de l'actualité.

Paris, le 16 février 2015.

<http://lashf.fr>

<http://www.alerte-amphibien.fr/>

** : attention, l'eau de javel n'est pas sans danger pour les écosystèmes, cette solution est applicable à défaut de ne pas avoir de F10 qui lui est inoffensif.